Réjouissance ...

Taha Hussein

Kawkab al-Sharq, 29 décembre 1933

1 L'homme bon doit être heureux et ravi, content et joyeux, à présent que cette grave législation a été promulguée, prouvant aux avocats comme aux autres que notre ministère peut avertir et exécuter son avertissement, menacer et accomplir sa menace, et que ceux qui le qualifient de faible, qui lui imputent l'impuissance, qui l'accusent d'insuffisance, ne lui avaient jamais rendu sa juste mesure, ni ne l'avaient connu tel qu'il est véritablement. Ce n'était que la bonté de l'homme bon qui les tentait contre lui, que la patience de ses membres patients qui les rendait avides à son endroit. Mais à présent la preuve est faite que les hommes bons savent fort bien se mettre en colère et excellent dans le châtiment, et que la patience des patients ne devrait tenter et enhardir que les écervelés, incapables de bien peser les conséquences des choses.

2 Car ces Égyptiens voient à présent qu'il n'y a nulle différence entre l'homme bon et l'homme fort. Tous deux savent frapper durement quand ils le veulent, tous deux excellent à montrer la force et à intimider leurs rivaux, tous deux obtiennent de la majorité parlementaire tout ce qu'ils veulent, tous deux peuvent vouloir et voir leur volonté accomplie, tous deux peuvent dire aux lois « sois », et elles sont, tous deux peuvent modifier et amender, effacer et confirmer, et tous deux peuvent gouverner, même quand gouverner signifie interdire par décision de justice.

3 Et il fallait que cette preuve se fît, que cette démonstration s'établît, pour que les gens reviennent à la raison et que la raison leur revienne ! Car l'homme bon les avait supportés jusqu'à ce qu'ils le crussent faible, et l'homme bon leur avait laissé du mou jusqu'à ce qu'ils le convoitassent, et l'heure était venue pour l'homme bon de leur montrer qu'il possède une part de force et de ruse solide non moindre que celle de son prédécesseur, l'homme fort, Sidki Pacha.

4 Et il fallait que cette preuve se fît, que cette démonstration s'établît, pour que Sidki Pacha lui-même apprît qu'il n'est pas seul capable de soutenir l'ordre présent et d'imposer la politique qu'il faut imposer aux Égyptiens, et que le carquois détient encore des flèches non moins dures, non moins aiguës, non moins perçantes que les siennes, et

que s'il a amendé la constitution, dissous le parlement et écarté certains hommes de la Chambre des députés, son ami d'hier et rival d'aujourd'hui a amendé les lois de la profession d'avocat, dissous — ou presque — le syndicat des avocats, et écarté certains hommes de ce syndicat tout comme il a écarté d'autres hommes du parlement.

5 Et il fallait que cette preuve se fît, que cette démonstration s'établît, pour que le doute s'effaçât, que le soupçon se dissipât, que la confusion se dissipât, et pour que les Anglais et d'autres que les Anglais sussent que si Sidki Pacha est parti, l'Égypte a encore Abdel Fattah, et que l'Égypte, Dieu soit loué, reste riche en hommes forts qui savent ce qu'est la résolution et la détermination, qui savent ce qu'est la force et la puissance, qui savent ce qu'est la volonté et le dessein ferme.

6 Si donc les Égyptiens craignaient Sidki Pacha, ils doivent craindre Abdel Fattah Pacha. Et si les Anglais faisaient confiance à Sidki Pacha, ils doivent faire confiance à Abdel Fattah Pacha ; car il n'y a nulle différence, petite ou grande, entre les deux hommes — tous deux savent combattre leurs rivaux, et tous deux savent les vaincre.

7 Et si le ministère de Sidki Pacha s'est appuyé sur la crainte des Égyptiens et la confiance des Anglais, et s'est ainsi maintenu au pouvoir plus de trois ans, le ministère d'Abdel Fattah Pacha pourrait bien s'appuyer sur la crainte des Égyptiens, car ils le craindront — que Dieu nous pardonne, quel est donc ce discours ? D'où vient-il, et où veut-il en venir ? Car les Égyptiens craignent déjà le ministère en fait, sans qu'il leur faille attendre, pour cette crainte, un avenir proche ou lointain.

8 Et le ministère d'Abdel Fattah Pacha pourrait bien s'appuyer sur la confiance des Anglais, car ils lui feront confiance — que Dieu nous pardonne, mieux, ils lui font confiance depuis le jour même où il s'est élevé aux sièges du pouvoir. Il peut donc s'appuyer, de sa main droite, sur la crainte qui ébranle les cœurs des Égyptiens, et de sa main gauche, sur la confiance qui remplit les cœurs des Anglais, et poursuivre sa route en sécurité et en confiance, car cette route est fort longue, pas plus courte que celle de Sidki Pacha, et peut-être plus longue encore, et peut-être que le ministère n'en atteindra pas le bout avant dix années. Qu'est-ce donc, alors, qui empêche l'homme bon, à présent que la législation sur les avocats est promulguée, d'être heureux et ravi, content et joyeux ? Car depuis hier — et depuis hier seulement — il a l'assurance que son ministère est apte à une longue survie.

9 Sidki Pacha avait coutume de parer et de manœuvrer ; mais Sidki Pacha a désormais perdu le pouvoir de parer et de manœuvrer, et n'avance plus que pour reculer, ne charge plus que pour fuir, et ne retire sa démission que pour demander un congé !

10 Sidki Pacha lui disputait autrefois la majorité parlementaire ; mais la majorité parlementaire s'est désormais entièrement rendue à lui — et quelle majorité Sidki Pacha lui disputait-il donc au sein du parti ? Le parti s'est rendu à lui, et la voie devant lui s'est dégagée.

11 Sidki Pacha l'accusait autrefois de naïveté ; mais il est désormais manifeste qu'il est le moins naïf des hommes, le plus habile en politique, et le plus capable de conduire les affaires d'une main ferme — depuis hier, et depuis hier seulement, le ministère a établi, pour lui-même, pour les Égyptiens, et pour les Anglais, la preuve la plus claire qu'il n'est pas un ministère de jours, ni de semaines, ni de mois, mais un ministère d'années et d'années.

12 Car il a prouvé aux Égyptiens et aux Anglais qu'il est, comme le ministère de Sidki Pacha, taillé exactement dans la même étoffe — ne craignant rien, ne redoutant rien, ne reculant devant rien, n'hésitant devant rien, tout acéré quelles que soient les circonstances, tout en force quels que soient les rivaux.

13 Il n'aime pas un groupe d'avocats et veut les écarter du syndicat des avocats, et rien ne le retient, rien ne l'arrête, de légiférer pour les avocats une loi sans précédent parmi les hommes, et de faire reculer ses dispositions sur le passé ! Puis le parlement se réunit, et examine cette loi à une vitesse que seule égale la vitesse de la lumière, et adopte cette loi par une majorité qui ressemble à l'unanimité, et ajourne, pour l'amour de cette loi, les questions les plus graves, celles dont l'effet sur la vie des gens est le plus considérable — il ne se hâte pas de réfléchir à la politique, ni de réfléchir aux finances, ni de réfléchir à l'économie, ni de se hâter d'étudier le discours du trône, qui est pourtant le programme même du gouvernement, ni de se hâter d'y répondre ; il ne se réunit que pour cette législation, ne pense qu'à cette législation, l'examine et achève de l'examiner, puis se disperse pour que ses membres passent leurs jours de repos tranquillement, jusqu'à ce que la semaine s'achève et qu'ils reviennent, tranquilles, reprendre les affaires qui leur restent.

14 Quelle force ressemble à cette force ? Quelle résolution ressemble à cette résolution ? Quel zèle pour le bien public ressemble à ce zèle ? Ne parlez pas de la crise financière — si elle avait existé, le

ministère y aurait pensé, et le parlement y aurait pensé. Ne parlez pas de la question de la dette — si elle s'était encore posée, le ministère y aurait pensé, et le parlement y aurait pensé. Ne parlez pas de ces scandales honteux qui ont rempli l'air égyptien depuis des semaines — le ministère les a oubliés, et le parlement les a oubliés, et les gens les ont oubliés.

15 Il n'y a rien en Égypte digne de l'attention du ministère et du parlement, sinon le syndicat des avocats. C'était un danger perpétuel plus grave que le danger de la guerre, plus grave que le danger de la famine dévastatrice, plus grave que le danger de la sécheresse brûlante, plus grave que le danger des épidémies ravageuses ; et c'est pourquoi le ministère et le parlement lui ont consacré deux semaines, jusqu'à en avoir fini avec lui, et avoir sauvé l'Égypte de son mal imminent et de son fléau manifeste !

16 L'étrange est que l'on n'a pas ordonné aux imams des mosquées, ni aux prêtres des églises, de faire une prière de grâces pour la délivrance de l'Égypte de ce grand danger ! Et l'étrange est que les hommes de l'administration provinciale ne sont pas montés des provinces à la tête de vastes délégations pour offrir à l'homme bon et à ses héroïques collègues les remerciements et les louanges du peuple pour avoir sauvé l'Égypte de ce grand danger. L'étrange est que les villes ne se sont pas parées, que des réjouissances n'ont pas été organisées, et que les journaux ne se sont pas remplis de télégrammes débordant de gratitude envers Dieu et envers les ministres pour la délivrance de l'Égypte de ce grand mal.

17 Vraiment les cœurs des Égyptiens sont durs, vraiment les âmes des Égyptiens sont ingrates, et vraiment l'ingratitude des Égyptiens envers ce bienfait est chose qui remplit les cœurs de rage et de dégoût. Et pourtant, le ministère sert les Égyptiens pour l'amour de Dieu seul, n'attendant d'eux ni remerciement ni louange, n'attendant même pas leur contentement ni ne redoutant leur mécontentement ; il les sert en dépit d'eux-mêmes, car il connaît leurs intérêts mieux qu'eux-mêmes, et voit leur propre avantage plus clairement qu'ils ne le peuvent.

18 Et l'étrange, après tout cela, c'est que les journaux d'aujourd'hui, parus ce matin, sont tous sombres et affligés, parce que les avocats ne prendront pas part à la cérémonie officielle qui se tiendra à la fête de la justice, et parce que c'est la politique même du ministère qui a provoqué cette division, et qui s'est dressée entre la famille judiciaire et sa participation à célébrer sa propre fête, tout comme elle participe à porter

les charges que la justice lui impose.

19 Avez-vous jamais vu des journaux plus ingrats, plus dénués de reconnaissance, plus portés aux petitesses, plus détournés des grandes affaires que ceux-là ? Qu'est-ce donc ? Une loi est promulguée hier qui sauve la profession d'avocat de Makram et de ses compagnons, qui sauve le pays de ce syndicat dangereux, qui écarte de l'Égypte les plus laides calamités et les plus hideux malheurs, qui en fait véritablement une partie de l'Europe et l'élève au rang des nations civilisées et avancées — et ces journaux ne trouvent rien d'autre à porter à leurs lecteurs que cette division que le ministère a causée au sein de la famille judiciaire !

20 Où sont donc ces journaux ? Comment pensent-ils ? Que préférerait l'Égypte, et que lui serait le plus cher : que cette division surgisse au sein de la famille judiciaire, si bien qu'il y ait une fête à l'Opéra à laquelle les avocats n'assistent pas, suivie, la nuit tombée, d'une fête au Semiramis et d'une autre à Héliopolis — ou que Makram prononce un discours à l'Opéra devant Sa Majesté le Roi, en présence de l'homme bon et de ses héroïques collègues ?

21 Si ces journaux avaient réfléchi et pesé les choses comme il convient, ils n'auraient pas eu besoin qu'on leur posât une telle question, et ils auraient su que tout est plus léger à supporter que de laisser Makram entrer à l'Opéra en présence de Sa Majesté le Roi, et des ministres, sans parler de l'y voir se tenir comme un orateur parlant au nom de la profession d'avocat — tout, plutôt que la démission du ministère. Et y a-t-il quelque bien dans la démission du ministère ? Avez-vous jamais vu un ministère s'efforcer vers la démission ? La démission du ministère est-elle autre chose que la plus grande calamité, la plus grande catastrophe, le danger auquel les Égyptiens ne peuvent résister ?

22 Tout va bien ! L'Égypte a été délivrée du syndicat des avocats, le ministère a été délivré du discours de Makram, et tout s'est arrangé pour chacun, si bien qu'il ne nous reste plus qu'à nous réjouir et à nous enchanter — que toute l'Égypte se réjouisse de la délivrance qui lui a été accordée, que la famille judiciaire se réjouisse, divisée, de sa propre fête heureuse, et que le ministère se réjouisse, car il a mené la politique égyptienne au plus haut point que les Égyptiens pouvaient espérer — et les Égyptiens espèrent-ils quoi que ce soit comme ils espèrent cette concorde, cette harmonie, cette union à laquelle le ministère les a conduits ?